

Dû au volume croissant des cas de fractures envoyés aux cliniques externes de l'hôpital de Verdun et de Notre-Dame, voici <u>ceux qui ne seront plus pris en charge par les orthopédistes</u>:

- Les cas de fracture non déplacée de la tête radiale ou épanchement au niveau du coude avec suspicion de fracture ne nécessitent pas l'évaluation d'un orthopédiste. Le traitement est conservateur; écharpe ou attelle postérieure pour une durée de 10 à 14 jours maximum, suivie d'une mobilisation du coude autonome, par le patient ou avec physiothérapeute PRN.
- Fractures des phalanges de tous les orteils (celles avec fracture ouverte doivent être vues en orthopédie). Le traitement est conservateur avec un buddy taping et MEC selon tolérance.
- Les fractures isolées des rameaux pubiens ne nécessitent pas d'évaluation par le service d'orthopédie. Le traitement est conservateur, avec MEC selon tolérance. Si la fracture implique une autre structure du bassin, le patient sera alors pris en charge par un orthopédiste.
- Tous les arrachements osseux, avulsions et entorses.
- Toute fracture non évidente sur la radiographie doit être accompagnée d'un rapport de radiologiste confirmant la fracture.
 Les cas de « possible fracture ou fracture suspectée » seront refusés.